



RÈGLEMENT DES TROPHÉES LES DÉFIS D'OR 2026

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'association Seniors-Autonomie, 9 Place de l'Hôtel de Ville, 42000 Saint-Etienne organise dans le cadre du 20^{ème} Défi-Autonomie **les 9^{ème} Trophées « Les Défis d'Or »**, concours sur le thème de l'innovation au service des personnes âgées.

La participation au concours est gratuite.

Le calendrier et les différents interlocuteurs font l'objet de l'annexe 1.

ARTICLE 2 : OBJET

Les Défis d'Or sont ouverts à toutes les structures qui souhaitent porter et mettre en avant un projet innovant favorisant le bien-vieillir et la prévention de la perte d'autonomie. Le projet peut consister en un produit, un service ou encore une animation etc...

Il est également ouvert aux étudiants des grandes écoles et universités.

Les Défis d'Or proposent 4 catégories. Il ne peut être déposé qu'un seul projet par catégorie et par structure.

- **Défis d'Or Bien vivre entre générations :**

Tout projet innovant qui :

- Favorise le lien social et/ou l'autonomie des seniors ;
- Porte un projet à vocation intergénérationnelle.

- **Défis d'Or Bien dans mon corps, bien dans ma tête :**

Tout projet innovant qui promeut :

- La santé / le bien-être des personnes âgées (nutrition, activités physiques adaptées...) ;
- La prévention de la perte d'autonomie notamment des maladies dégénératives.

- **Défis d'Or Bien vivre mon quotidien :**

Tout projet innovant, aide technique ou accompagnement humain (aidants, ...) qui facilite l'accomplissement des tâches quotidiennes.

- **Défis d'Or Bien chez moi**

Toute forme :

- D'habitat dont la conception architecturale et/ou de l'animation et/ou les services constituent un exemple abouti d'habitat inclusif et ou participatif ;
- D'hébergement dont l'organisation architecturale et/ou de l'animation participe à la désinstitutionnalisation de l'offre sociale et médico-sociale ;
- De projet ayant pour thématique la sécurité à domicile et/ou à l'extérieur de chez soi ;
- De projet ayant pour thématique la domotique/équipement, insérés dans le logement, en faveur du quotidien des personnes âgées (système de télésurveillance innovant, tablettes...).

Dans chaque catégorie, **les dossiers de candidature seront soumis à un premier jury qui opèrera une présélection.** Le nombre de candidatures présentées au concours sera apprécié par le jury de présélection.

Dans la mesure du possible le souhait initial du candidat sera validé par les organisateurs. **A défaut, le choix final revient aux organisateurs au moment du jury de pré-sélection des candidats retenus pour concourir à l'édition 2026.**

Les précédents lauréats du concours ne peuvent pas se représenter sauf si le projet est substantiellement différent.

Seuls **les dossiers de candidatures retenus ne pourront poursuivre le concours.**

- **Deux candidats par catégories seront désignés lauréats par le jury (prix or et prix argent). Si deux candidats sont ex æquo, deux prix d'Or peuvent être attribués. Dans cette hypothèse, il n'y aura pas de prix argent.**
- **Deux candidats seront désignés prix « coup de cœur du public » (or et argent) sur la base d'un vote en ligne dont les modalités précises seront fixées ultérieurement et librement par Seniors-Autonomie. Les candidats seront informés des modalités de ce vote lors de la mise en ligne des vidéos.**

Les lauréats ne seront annoncés que pendant le Défi-Autonomie 2026.

ARTICLE 3 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à télécharger, compléter et à déposer sur le site internet dédié au concours. La date limite concernant le dépôt des candidatures est fixée au 10 mai 2026 à 23h59.

Le projet présenté doit être finalisé et à défaut avoir reçu un début d'application clairement défini. Cette restriction ne s'applique pas pour les projets présentés par les étudiants.

Le candidat s'attachera à justifier du caractère innovant de son projet.

- **Tout dossier incomplet à la date du 10 mai sera refusé ;**
- **Toute candidature présentée après le 10 mai sera refusée.**
- **Les candidats doivent s'assurer d'avoir reçu un e-mail de confirmation officiel du prestataire Domelia Conseil sous 48 heures (jours ouvrés) au-delà du message automatique transmis par la plateforme équipée d'un horodatage. Si la confirmation est non reçue dans les délais, le candidat doit contacter Mélanie Ciociola à l'adresse : melanie.ciociola@domelia-conseil.fr**

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES CANDIDATS RETENUS A L'ISSUE DE LA PHASE DE PRESELECTION :

Seuls les candidats retenus par le jury de pré-sélection pourront poursuivre le concours. Les candidats retenus et non retenus seront informés par notre prestataire à compter du 22 juin 2026.

Les candidats retenus s'engagent à :

- **Se rendre disponible pour le tournage des vidéos interview qui seront réalisées dans un studio de tournage.** La date et le lieu seront transmis au moment de l'annonce de la sélection. Celui-ci se déroulera à Lyon.
- **Les candidats devront se rendre au tournage par leurs propres moyens et à leurs frais. En cas d'indisponibilité pour le tournage, leur candidature sera automatiquement rejetée.**
- **Ils devront transmettre aux organisateurs : leur **logo** et une **photo** de leur équipe.**
- **Ils devront être présents au 20^{ème} Défi-Autonomie, le 16 et 17 novembre (espace offert à l'Opéra de Lyon).**

Le tournage des vidéos dans le studio constituera l'engagement définitif des candidats retenus :

Pour le tournage, ils devront :

- **Apporter un chèque de caution de 450 E à l'attention de l'association Seniors-Autonomie. Celui-ci ne sera pas encaissé sauf abandon ou non présence les 16 et 17 novembre au Défi-Autonomie ;**
- Inscrire leur structure dans l'espace dédié qui sera mise en place. Le prestataire Domelia Conseil les accompagnera sur cette phase. Les informations seront transmises par mail.
- Communiquer sur leur participation aux Défis d'Or, 6 semaines avant le Défi-Autonomie. Un dossier contenant des éléments de communication sera remis à chaque candidat à cet usage. Ils devront mettre en avant le Défi-Autonomie et l'association Seniors-Autonomie.
- Les lauréats devront faire figurer leur remise de trophée « Défis d'Or » dans leur communication durant une période de 18 mois.

Les organisateurs entendent que les candidats qui concourent aient une attitude éthique et exemplaire envers les tiers et leurs concurrents et soient impliqués dans la concrétisation de leur projet.

ARTICLE 5 : PRIX DES CANDIDATS PRÉSÉLECTIONNÉS ET LAURÉATS

Engagements des organisateurs du concours pour les candidats présélectionnés :

- Réaliser avec chaque **candidat présélectionné** une vidéo de présentation du projet. **Les candidats bénéficieront d'une cession de droits leur permettant d'exploiter librement leur vidéo.** L'ensemble des vidéos seront mises en ligne dans le cadre du concours en septembre 2026 et serviront pour le choix des lauréats et du Prix Coup de cœur du public.
- Un espace d'exposition au sein du Défi-Autonomie qui se déroulera à l'Opéra de Lyon le 16 et 17 novembre 2026.

- La diffusion de leur vidéo sur les réseaux sociaux de Seniors-Autonomie et Défi-Autonomie.

Engagements des organisateurs du concours pour les lauréats :

- Offrir à **chaque lauréat** :
 - Un trophée et un diplôme ;
 - Une intervention dans la grande salle de l'Opéra.

Les vidéos produites pourront être librement utilisées par les nominés. Ils recevront un fichier MP4 diffusable sur la plupart des supports.

Seniors-Autonomie se réserve le droit d'inclure ou d'annuler des récompenses supplémentaires ultérieurement. Les candidats seront alors notifiés par mail de des ajouts ou suppressions.

ARTICLE 6 : DROITS INTELLECTUELS

Les participants **déclarent être légitimes détenteurs de tous les droits intellectuels liés à leur projet.**

Ils demeureront à l'issue du concours détenteurs de la propriété intellectuelle des projets sur lesquels ils travaillent mais en concèdent l'usage et la communication à titre gracieux aux organisateurs dans le cadre des Défis d'Or.

ARTICLE 7 : DROITS A L'IMAGE

Les participants concèdent aux organisateurs et aux partenaires financiers, **à titre gratuit, sans limitation de durée et sans restriction territoriale leurs droits à l'image liés au concours.**

Ils ne peuvent prétendre à aucune rétribution pour l'utilisation de leur image dans le cadre de communications liées directement ou indirectement au concours ou aux projets des candidats.

ARTICLE 11 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les Organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, ils étaient amenés à annuler, écourter, reporter ou modifier les conditions de ce concours. Dans l'hypothèse où le concours serait annulé, les Organisateurs seraient alors dégagés de leurs obligations sans qu'aucune indemnité quelconque ne soit due aux candidats.

Fait à....., le/...../.....

Le représentant légal de la structure,

Nom, Prénom, cachet de la structure, signature, précédés de la mention manuscrite « Lu et approuvé - Bon pour accord » ou signature électronique

Annexe :

NATURE	DATES	STRUCTURE	CORRESPONDANT	ADRESSE MAIL OU POSTALE	TÉLÉPHONE
Date limite de dépôt de candidature	10/05/26	DOMELIA Conseil	Mélanie CIOCIOLA	melanie.ciociola@domelia-conseil.fr	06 46 80 95 56
Annonce des candidats retenus après le jury de présélection	Annonce des candidats présélectionnés à compter du 22 juin 2026	DOMELIA Conseil	Mélanie CIOCIOLA	melanie.ciociola@domelia-conseil.fr	06 46 80 95 56
Tournage et remise chèque de caution	Entre juillet et mi-septembre 2026 : Convocation transmise 15 jours avant le tournage	DOMELIA Conseil	Mélanie CIOCIOLA	melanie.ciociola@domelia-conseil.fr	06 46 80 95 56
Mise en ligne des vidéos	Fin septembre 2026	DOMELIA Conseil	Mélanie CIOCIOLA	melanie.ciociola@domelia-conseil.fr	06 46 80 95 56
Votes Coup de cœur du public	Octobre jusqu'au Défi-Autonomie	En ligne sur YouTube et site internet du Défi-Autonomie. Vote sur le site du Défi-Autonomie.			
Résultats et remises des trophées	Durant le Défi-Autonomie (16 & 17 novembre 2026)	Seniors Autonomie	Durant le Colloque Défi Autonomie à l'OPERA de LYON		